



by  **Objectif PE**
APPRENEZ, PRATIQUEZ, RÉUSSISSEZ !

TP BARMAN

Titre à finalité Professionnelle

Diplôme reconnu par l'Etat et la Branche professionnelle de l'Industrie Hôtelière

**Un diplôme construit par des professionnels
pour des professionnels**

Contrat de professionnalisation ou PRO A en alternance :

12 mois _ 57 jours de formation
soit 420 h en Centre et le reste en situation professionnelle



Les atouts de la formation :

Pour les candidats :

- ◆ Acquérir une qualification professionnelle de niveau Bac
- ◆ Être salarié(e)
- ◆ Intégrer un secteur d'activité dynamique
- ◆ Maîtriser les clefs et les outils du métier de Barman

Pour les Employeurs :

- ◆ Des salariés formés à vos métiers
- ◆ Des parcours de formation flexibles
- ◆ Recruter sur vos métiers en tension
- ◆ Fidéliser les talents

OBJECTIF PE 232 rue Paul Bert 69003 LYON

SARL au capital de 10 000€ _ RCS Lyon B 751 290 487 _ NAF : 8559 A

N° TVA intracom : FR37751290487 _ N° Siret : 751 290 487 000 30

N° d'activité : 82691219369 _ Agrément par arrêté préfectoral n°69-2022-09-16-00001

La formation TP Barman

L'Industrie Hôtelière :

- secteur à fort recrutement
- très forte demande de qualification
- valoriser et optimiser l'activité du Bar.

Juillet 2024, le CQP Barman devient un Titre
à finalité professionnelle

Les métiers visés :
barman/barmaid,
chef/fe Barman

Les secteurs d'activités :
bar, bar à cocktails, brasserie,
restaurant, bar lounge

REUNION D'INFORMATION

Présentation du TP Barman

Les conditions d'admission

12 places par session

Les conditions de prise en charge

Remise du dossier d'inscription

Pour toute information complémentaire, contactez-nous :

au 04 72 34 51 96

par courriel : contact@objectifpe.fr

QUELLES SONT LES AIDES POUR LES EMPLOYEURS ?

Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus

- ◆ Tout employeur qui cotise à la formation professionnelle continue
- ◆ Montant de l'aide 2000€ en 2 versements
- ◆ Remplir le formulaire et l'envoyer à France Travail : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R57427>

Aide à l'embauche d'une personne handicapée

- ◆ Pour un contrat de 6 mois minimum et de 24h par semaine minimum
- ◆ Remplir le formulaire de demande AGEFIPH : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R57390>

Aide à l'embauche d'un jeune salarié en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans

- ◆ Fin du dispositif au 30 avril 2024

QUAND ONT LIEU LES RÉUNIONS D'INFORMATION ?

- ◆ Les jeudis de 17h à 19h
- ◆ Selon le calendrier établi : voir notre site <https://www.objectifpe.fr/je-souhaite-devenir-barman/>

SI JE NE SUIS PAS DISPONIBLE OU TROP LOIN ?

- ◆ Possibilité de rendez-vous en présentiel sur demande
- ◆ Possibilité de rendez-vous en visio pour les outre-mer ou hors Lyon



Question /réponse

QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION D'UN SALARIÉ EN CONTRAT ?

La rémunération minimum légale en contrat de professionnalisation (base 35h)

Bénéficiaires	Titulaire Diplôme niveau inférieur au Bac Pro ou Techno	Titulaire Diplôme niveau équivalent ou supérieur au Bac pro ou techno
Moins de 21 ans	55 % du SMIC	65 % du SMIC
De 21 ans à 25 ans révolus	70 % du SMIC	80 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC*	100 % du SMIC*

*ou 85 % du salaire minimum conventionnel si plus favorable

COMMENT SE PRÉINSCRIRE ?

- ◆ En remplissant le dossier de candidature
- ◆ Remise du dossier lors de la réunion d'information ou sur demande

COMMENT TROUVER MON EMPLOYEUR ?

- ◆ Une recherche personnelle en fonction du type d'établissement que vous recherchez, de votre zone géographique
- ◆ Barman Académie vous accompagne dans votre recherche pour vous mettre en contact avec les employeurs recherchant des alternants

PROGRAMME référentiel 2024

3 blocs de compétence à acquérir :

- 1) Réaliser et optimiser l'accueil et le service des clients au bar
- 2) Assurer la préparation et la disponibilité des boissons et produits d'accompagnement au bar
- 3) Accompagner l'évolution de l'offre et l'amélioration de l'expérience client au bar

L'ALTERNANCE

Contrat de professionnalisation :

- ◆ Pour les - 26 ans
- ◆ Les bénéficiaires France travail ou RSA
- ◆ Contrat à 35h, 37h ou 39h
- ◆ Rémunération : en fonction de l'âge et du niveau d'étude
- ◆ Aides de l'état

Contrat Pro A :

- ◆ Pour les salariés de+ 26 ans en CDI
- ◆ Rémunération : maintenue
- ◆ Aide de l'état : prise en charge des charges sociales

Rythme de l'alternance :

- ◆ 2 jours de formation les lundi et mardi tous les 15 jours
 - ◆ Le reste du temps en entreprise
- Soit 57 jours de formation sur une année



Barman Académie by OBJECTIF PE

Depuis 20218, Barman Académie regroupe les formations au métier de Barman mises en place par OBJECTIF PE. Que ce soient les formations courtes ou intensives pour découvrir le métier et depuis 2018 la certification CQP barman.

- ◆ + de 120 alternants et alternantes formées
- ◆ + 82% de réussite en 5 ans
- ◆ 95 % de taux de présentation à l'examen
- ◆ 15% taux d'abandon

Comment monter votre dossier

1. prendre contact avec OBJECTIF PE
2. déposer votre dossier de candidature et passer l'entretien
3. trouver votre employeur pour l'alternance
4. signature du contrat de professionnalisation
5. validation de l'inscription

Le + d'Objectif PE

Accompagnement à la recherche d'un employeur

Accompagnement au retour à l'emploi

L'anglais au cœur de la fonction de Barman

Rencontrer les professionnels lors de salons, visites, Master class

Modules complémentaires à la demande

Question /réponse



QUI EST LE CERTIFICATEUR DE LA FORMATION ?

Le CERTIDEV est l'organisme certificateur de la branche professionnelle de l'hôtellerie restauration. C'est lui qui délivre la certification

DOIS-JE OBLIGATOIREMENT PRÉPARER TOUS LES MODULES DU TP EN UNE SEULE FOIS ?

Non. Vous pouvez obtenir tout ou partie du TP, en conservant le bénéfice de vos acquis pendant 5 ans. Durant cet intervalle, vous pouvez représenter votre dossier afin d'obtenir les modules manquants.

COMBIEN COÛTE LA FORMATION ?

Les frais de formation incluent :

- ◆ la mise à disposition du plateau technique : matériel, local, produits
- ◆ L'inscription et l'accès du candidat à la plateforme du certificateur

QUI FINANCE LE PARCOURS VERS LE TP ?

Dans la plupart des cas, l'OPCO AKTO réseau Fafih prend en charge le financement. Le cas échéant, il vous dirigera vers un autre organisme financeur.

POURQUOI INCITER DES SALARIÉS À CHOISIR LE TP ?

Construit par des professionnels pour des professionnels, il répond efficacement aux besoins des entreprises et des salariés.

